



CDAS DU 11 MAI 2017

DECLARATION LIMINAIRE

Le Président de la République a été élu par défaut par une grande partie de ses électeurs. Nombre d'entre eux ont combattu une loi portant son nom, une majorité s'est mobilisée pendant des mois contre la loi Travail, largement inspirée et soutenue par Emmanuel MACRON. Il doit en prendre acte. Considérer qu'il s'agirait là uniquement d'un vote d'adhésion et un blanc-seing à son programme, comme il l'a fait, jusqu'aux derniers instants de sa campagne, aux risques de renforcer le FN, serait irresponsable.

La CGT appelle solennellement Emmanuel MACRON à renoncer à imposer de nouveaux reculs sociaux par quelque forme que ce soit.

Alors que des aspirations à une alternative sociale sont fortes, que des exigences à vivre mieux et dignement s'expriment, la responsabilité du nouveau Président et du futur gouvernement est engagée à plusieurs titres.

La seule solution pour éradiquer les idées d'extrême droite, c'est de répondre aux aspirations des citoyens, du monde du travail dans une société plus juste, plus fraternelle, solidaire et dans un monde de paix.

Les professionnel-le-s de la filière sociale sont mobilisés depuis deux ans pour la reconnaissance de leurs qualifications. Ils demandent l'ouverture de véritables négociations sur la reconnaissance et la valorisation de leurs métiers au sein d'un corps de catégorie A pour les ASS et A+ pour les CTSS.

La CGT invite les agents à signer la pétition intersyndicale, jointe à cette déclaration, et accessible en ligne sur le site www.centralesfinancescgt.fr

En ce qui concerne l'ordre du jour, et le point sur la restauration, plusieurs questions se posent : les données communiquées dans l'étude réalisée sont utiles mais semblent sujettes à caution (liaison froide mentionnée pour Fives et Lomme : ne faudrait-il pas se mettre en adéquation avec la réalité du terrain ? ; le chiffre de 5534 agents mentionné comme base de calcul est-il pondéré par les absences, temps partiels, vacances, maladies).

La CGT souhaite également revenir sur le site d'Avesnes, nous exigeons que soit mis au vote ce jour le déconventionnement du contrat actuel. D'autres solutions de restauration collective n'étant pas possibles sur place, nous demandons donc l'obtention des tickets restaurants au profit des collègues du site d'Avesnes. De plus, l'ouverture de la salle de restauration est elle effective, comme promis plusieurs fois ?

La CGT s'interroge également sur l'avancée des négociations relatives au nouvel appel d'offre : où en est-on ?

En outre, il semblerait que vous ayez décidé de prendre la directive DGFIP à la lettre, en ce qui concerne les collègues mis à la « disposition » des sociétés de restauration par l'administration. Qu'en est-il ? Lors de l'élaboration de cette directive, il avait été décidé d'attendre le départ en

retraite des personnels concernés pour la mettre en application.

Il aurait été souhaitable de joindre au compte rendu de l'utilisation de la CESF, le décompte des aides pécuniaires octroyées (même si la CGT comprend que pour des raisons légitimes, celui-ci ne nous ait pas été délivré). Le bilan de l'expérimentation nous interpelle :

Des collègues ont-ils refusé de rencontrer la CESF. Si oui, quelle suite a été donnée à leur dossier ?

Certaines appréciations figurant dans le rapport nous semblent moralisatrices.

Il ressort également que contrairement à l'augmentation des aides pécuniaires octroyées à la catégorie A les années précédentes, les cadres ne semblent pas intégrer le dispositif. Pourquoi ?

Nous remarquons que la moyenne d'âge des personnes venues en consultation est assez élevée. Est-ce que la perte de 12 % de pouvoir d'achat de ces 10 dernières années n'est pas à mettre en corrélation ? La CGT réclame une augmentation immédiate des salaires et pensions.

Le compte-rendu de l'utilisation du CESU 6-12 ans nous conforte dans nos interpellations précédentes en CDAS relatives aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires auprès de certains prestataires pour accepter ce moyen de paiement.

De même, le nombre de bénéficiaires potentiels ne nous étant pas communiqués, il est impossible de vérifier si ce dispositif est approprié, et s'il ne faudrait pas réfléchir à un subventionnement après service fait.

La CGT interviendra également dans le point questions diverses sur le fonctionnement de la plate-forme EPAF.

COMPTE-RENDU

Le PV du CDAS du 07 février 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Point sur la restauration d'Avesnes :

La CGT exige que soit mis au vote le déconventionnement du contrat actuel, et demande l'obtention des tickets restaurant au profit des collègues d'Avesnes.

Les OS ont voté à l'unanimité l'obtention des tickets resto.

Concernant le coin repas, il existe mais est en attente de nouveaux matériels.

Renouvellement des marchés des restaurants administratif du nord :

Le marché a été publié.

7 entreprises se sont positionnées, seule 5 d'entre elles ont participé aux visites de sites : MRS, ELIOR, API, DUPONT, R2C.

A la demande des prestataires le dépôt des offres a été reporté du 24 mai au 06 juin.

Réponse définitive fin juin.

En ce qui concerne les agents de la DGFIP travaillant dans les restaurants, le bureau RH2C a rappelé selon la doctrine d'emploi que ces personnels ne peuvent faire que de l'entretien, tenir la caisse et s'occuper du service. En aucun cas ils ne participent à la préparation des repas.

Dans le département une dizaine de personnes sont concernées, certaines d'entre elles seront reclassées dans des tâches d'entretien. Pour la CGT cela pose problème en effet la centrale s'était engagé à ne pas toucher au travail des agents en poste, la direction se sert donc du nouveau contrat pour changer les missions des collègues.

Compte rendu annuel du service social :

Comme l'année dernière les assistantes sociales n'ont pas communiqué les rapports annuels suite à leur mouvement social concernant leur classement en catégorie A pour les ASS et en A+ pour les CTSS.

La CGT soutient ce mouvement et appelle à signer la pétition (voir la liminaire).

Compte rendu d'utilisation des crédits CESF :

Les assistantes sociales ont l'air satisfaites de l'activité des CESF, 13 personnes ont été orientées par celles-ci, 4 n'ont pas trouvées leur compte.

Pour la CGT, seule une augmentation des salaires immédiate et forte pourra empêcher les problèmes financiers des collègues.

Le compte rendu d'utilisation des CESU 6-12 ans de 2016 sera décliné au niveau départemental lors d'un prochain CDAS.

Questions diverses :

La CGT dénonce l'accueil téléphonique peu cordial de la plate-forme EPAF et le manque de clarté du site internet pour s'inscrire.

Concernant la sortie à Pairi Daiza, 622 personnes vont y participer il y aura des départs de Dunkerque, Valenciennes et Lille. Le prix a été revu à la baisse il sera de 21€ au lieu de 28€ pour les adultes et de 16€ au lieu de 23€ pour les enfants.

Le prochain CDAS aura lieu le 9 novembre 2017.

Pour la CGT, les représentants du CDAS : Yannick Massiet, Laurence Barnault, Pascal Brodowski, Sophie Delplace, Hervé Paillard , Sylvie Lemaire et Christelle Guaquier.